

AVIS DE REPORT D'UN CONCOURS

Le ministère de la justice annonce que le concours sur titres, travaux et dossiers pour le recrutement des interprètes assermentés prévu le 12 septembre 2013 est reporté au 20 janvier 2014 et jours suivants selon les spécialités et les lieux d'affectations conformément au tableau suivant :

<i>Spécialité</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Lieux d'affectation</i>
Chinoise	5	3 Tunis
		1 Sousse
		1 Sfax
Turque	5	3 Tunis
		1 Sousse
		1 Sfax
Portugaise	2	Tunis
Japonaise	2	Tunis
Persane	2	Tunis
Hébraïque	2	Tunis
Norvégienne	1	Tunis
Danoise	1	Tunis
Néerlandaise	1	Tunis
Polonaise	1	Tunis
Hellénique	1	Tunis
Suédoise	1	Tunis
Langues des signes	5	3 Tunis
		1 Sousse
		1 Sfax

I - Conditions de participations :

Le candidat au concours d'inscription au tableau des interprètes assermentés doit remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité tunisienne depuis 5 ans au moins
- Jouir de ses droits civiques et politiques et ne pas avoir d'antécédents judiciaires.
- Etre titulaire de la maîtrise en traduction ou en langues ou de la licence en droit ou d'un diplôme étranger équivalent.
- Ne pas avoir plus de 50 ans au 1^{er} janvier 2013.
- Etre en position régulière à l'égard du service national.

II – Les pièces demandées :

- Une demande de candidature adressée au nom de monsieur le ministre de la justice précisant le lieu d'affectation demandé.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme accompagnée pour les diplômes étrangers d'une copie de l'attestation d'équivalence.
- Copies des travaux effectués par le candidat dans le domaine de la traduction.
- 4 enveloppes affranchies portant le nom du candidat et son adresse.
- Un extrait du casier judiciaire (original) datant de moins d'un an.
- Un extrait de naissance datant de moins d'un an.

- Un certificat médical (original) datant de moins de 3 mois attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique et mentale nécessaire pour l'exercice de sa profession sur tout le territoire de la République.

N.B : Les dossiers de candidature doivent être adressés au nom du ministre de la justice : 32 avenue Beb Bnet Tunis 1019, par voie postale ou déposés au bureau d'ordre central du ministère.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 20 décembre 2013.

Pour l'obtention d'autres informations veuillez contacter la direction générale des affaires civiles au ministère de la justice.